

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 28 avril 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1571/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1572/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1573/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Réfection de la toiture à l'école secondaire des-Studios;
8. Remplacement des fenêtres à l'école Le Tremplin;
9. Questions diverses;
10. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DES-STUDIOS (RCE-1574/SRM)

ATTENDU QUE la firme Jean-Marc Coursol, architecte, a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-050) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 avril à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Couverture Montréal-Nord Itée, de Montréal, au montant forfaitaire de 255 280 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 13 avril 2015;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M. Éric Filiatrault, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de la toiture à l'école secondaire des-Studios à l'entreprise Couverture Montréal-Nord Itée, de Montréal, au montant forfaitaire total de 255 280 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

REMPACEMENT DES FENÊTRES À L'ÉCOLE LE TREMPLIN (RCE-1575/SRM)

ATTENDU QUE la firme Viau Bastien Gosselin, architectes inc., a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-053) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 avril 2015 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Gestion de Projets Denis Rocheleau, de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 248 602,50 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 21 avril 2015;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSE** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des fenêtres à l'école Le Tremplin à l'entreprise Gestion de Projets Denis Rocheleau, de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire total de 248 602,50 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1576/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté

Président

Secrétaire